

# La Sentinelle

JOURNAL D'INFORMATION ET D'ANNONCES  
ORGANE DES SOCIALISTES DU JURA

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS		ETRANGER	
Un an . . . . .	fr. 10.80	Un an . . . . .	fr. 26.—
Six mois . . . . .	5.40	Six mois . . . . .	13.—
Trois mois . . . . .	2.70	Trois mois . . . . .	6.50
Un mois . . . . .	— 90		

ANNONCES	
La ligne ou son espace . . . . .	10 cent.
Reclames en troisième page . . . . .	25 »
Petites annonces	
Trois insertions . . . . .	75 »

RÉDACTION (Téléphone 13.75), ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ (Téléphone 87): RUE DU PARC, 103 — Compte de Chèques Postaux IV B. 313.

## Laits condensés et chocolats

Si, grâce à l'agitation socialiste, les exportations de fromage ont été considérablement réduites en avril passé, et qu'ainsi l'équilibre a été quelque peu rétabli en faveur du consommateur, il n'en est pas de même en ce qui concerne les exportations de lait condensé. C'est pourquoi le «National suisse» et ses confrères de même acabit n'en ont pas parlé.

On en peut dire autant des chocolats, quoique, ainsi que nous l'avons déjà signalé, l'exportation de ce produit n'exerce que dans une proportion réduite une influence sur le prix des produits laitiers. La fabrication du chocolat absorbe probablement seulement pour 5 à 7 millions de francs de lait chaque année. C'est relativement à la fabrication du fromage et du lait condensé assez peu. Mais l'augmentation de l'exportation du chocolat venant s'ajouter à l'excès d'exportation du fromage et du lait condensé aggrave cependant la situation. Voici les chiffres officiels, premièrement pour le lait condensé, et toujours en quintaux métriques:

	Temps de paix	Temps de guerre
	Août 1913 à fin avril 1914	août 1914 à fin avril 1915
Août.....	35,043	24,786
Septembre	37,571	48,211
Octobre....	39,783	61,704
Novembre	35,388	44,633
Décembre	31,292	25,420
Janvier....	35,659	25,638
Février....	33,307	39,063
Mars.....	30,650	33,350
Avril.....	33,465	36,243
Total	312,158	339,048

La différence est d'environ 27,000 quintaux exportés en plus pendant le temps de guerre, alors qu'on aurait dû, ainsi que nous l'avons expliqué, exporter quelques milliers de quintaux de moins qu'à l'ordinaire. Cela aurait laissé encore de gros bénéfices aux fabriques (les Nestlé ont réalisé 14 millions de bénéfice net en 1914) et les ouvriers des condenseries n'eussent pas chômé, car ils ont fait des heures supplémentaires et du travail de nuit. Ils ont reperdu du reste l'avantage de ce travail supplémentaire par le renchérissement des produits laitiers, renchérissement qu'ils ont été des premiers à subir et assez durement.

Pour le lait condensé l'équilibre n'est donc pas encore rétabli et l'excès d'exportation persiste. C'est la même chose pour le chocolat dont voici les chiffres:

	Temps de paix	Temps de guerre
	août 1913 à fin avril 1914	août 1914 à fin avril 1915
Août.....	13,516	1,150
Septembre	17,052	9,678
Octobre....	16,574	13,209
Novembre	16,682	18,200
Décembre	14,935	24,042
Janvier....	10,967	18,810
Février....	11,436	16,187
Mars.....	12,873	20,482
Avril.....	10,715	17,208
Total	124,750	139,966

Le dépassement d'exportation sur la période précédente est ici de quinze mille quintaux et on n'y a mis aucun frein, il est vrai que, à notre avis, le danger avec cette marchandise est moins grand qu'avec les fromages et le lait condensé.

L'intervention socialiste en faveur des consommateurs doit donc continuer à s'exercer et les manifestations contre la vie chère conservent toute leur actualité. Cela met un peu de mauvaise humeur les journaux radicaux, mais c'est un détail. «Le Paysan suisse», organe de M. Laur, lui, est tout à fait hargneux. Dans son numéro de juin nous découpons entre autres les aménités suivantes:

«Après la déclaration de la guerre on aurait pu espérer qu'il ne se trouverait plus en Suisse un arrondissement électoral pour envoyer siéger à Berne un antimilitariste du calibre de Naine. Il n'en a malheureusement rien été et nous avons dû assister au cours de temps tragiques autant que significatifs, à la réélection au Conseil national de l'intransigeant antimilitariste qu'est Naine. La gloire en revient aux électeurs de la fière République de Neuchâtel.»

Je suis tout à fait d'avis que la gloire est émanée pour les électeurs neuchâtelois et j'espère que c'est aussi leur opinion. Mais les ouvriers du canton de Neuchâtel savent que la gloire nourrit fort mal, surtout

en temps de guerre et ils s'en moquent pour le moins autant que le soussigné.

Il s'agit de bien autre chose, et si MM. les agrariens veulent travailler pour la gloire, ils devraient commencer à renoncer à leurs spéculations. Ils ont tort du reste d'être de si mauvaise humeur. Nous n'avons pu faire manquer leur coup qu'à moitié et dans la mesure où ils ont réussi, il y aurait déjà de quoi les satisfaire nous semble-t-il. Ce n'est pas le cas; ils sont donc insatiables! Les consommateurs devront par conséquent être infatigables dans leur résistance.

C. NAINE.

## Le Régime de l'Arbitraire

Maintenant c'en est fait des conférences Füglistler, dans le canton de Berne du moins. Le Conseil exécutif a purement et simplement couvert et confirmé la décision prise par la Direction de police.

Dans ces considérants, cette autorité s'appuie sur les faits suivants:

M. Füglistler, dans son exposé «La Vérité sur Louvain» traite des officiers et soldats allemands d'assassins, de pillards, de voleurs et il assure avoir entendu l'ordre d'un officier commandant à ses soldats de tuer. Le gouvernement bernois ne croit pas que des officiers et soldats allemands soient capables de se livrer aux actes que leur reproche M. Füglistler.

Il rappelle la déclaration de neutralité faite par le Conseil fédéral, les conditions inhérentes à cette déclaration, ainsi que l'apport de la neutralité au peuple. fait état de la circulaire fédérale du 26 mars à la suite des événements de Fribourg, enjoignant aux gouvernements cantonaux de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de la neutralité.

Le Conseil exécutif estime que ces conférences sont entachées de partialité, en défaveur d'un des Etats belligérants et revêtent un caractère d'agitation contraire à l'esprit de la circulaire fédérale du 26 mars. De l'avis même du Conseil fédéral, la Direction de police en interdisant ces conférences s'est tenue dans les limites prévues par la dite circulaire.

Tels sont en résumé les considérants de cet arrêté portant la date du premier juin, pris à la majorité de cinq voix contre trois, en l'absence d'un conseiller.

Ainsi, ce qui peut être entendu dans les cantons de Neuchâtel, de Vaud, Genève, Fribourg, ne peut pas l'être dans celui de Berne. C'est l'avis de M. Tschumy et de la majorité du Conseil d'Etat.

Nous nous inclinons volontiers devant cette sentence, si réellement elle visait le maintien de notre neutralité. Malheureusement pour le Dr Tschumy et le Conseil d'Etat, les Jurassiens et avec eux tous les Suisses romands, qui connaissent les dessous de l'affaire et le jeu des coulisses, ont le sentiment que le motif est tout différent. On en jugera par les faits suivants:

Le 28 octobre 1914, un M. Müller, poète munichois, donc un Allemand, donnait au Bürgerhaus, (propriété de la société que préside le Dr Tschumy), une conférence d'un germanophile très accentué, si l'on s'en rapporte au compte-rendu publié par le «Bund». Les organisateurs ne demandèrent aucune autorisation, la conférence fut annoncée par publications dans les journaux et par affiches placardées dans les rues.

Le 4 décembre 1914, soit 37 jours plus tard, l'Association romande de Berne demandait l'autorisation d'organiser une conférence que devait donner M. Vachon. Dans la requête on disait entre autres: «La conférence aura comme titre «Villes de Belgique» et les vues qui seront projetées sur l'écran représenteront toutes des monuments, des œuvres d'art, des sites pittoresques. Les commentaires accompagnant ces vues s'inspireront exclusivement des points de vue artistiques et historiques. Nous nous permettons d'insister sur le fait que M. Vachon parlera de sorte à ne blesser en rien les sentiments de neutralité de ses auditeurs». Malgré le titre de la conférence, malgré surtout les assurances données dans cette requête et l'autorité morale dont jouit l'Association romande de Berne, cette autorisation fut refusée!!! Dans un entretien verbal entre le délégué de l'Association romande et le Dr Tschumy, on invoqua le précédent de la conférence Müller, mais ce fut inutilement. Le 8 décembre le Conseil

d'Etat décidait que la conférence Vachon ne serait pas autorisée. Entre autres motifs à l'appui de sa décision, le gouvernement dit: «Ni le Conseil d'Etat, ou l'un de ses membres n'eurent l'occasion de se prononcer sur la conférence Müller, et en cela cet exemple ne saurait être invoqué, attendu que l'orateur était un poète, sachant observer les formes, ne parlant que de choses qu'il a vécues, en observant toute objectivité. Par contre dans la situation actuelle, il n'est pas possible de parler de la valeur artistique de certains monuments de villes belges, sans éveiller l'idée que certaines de ces œuvres d'art ancien n'existent plus, qu'elles ont été détruites à l'occasion de l'invasion de la Belgique par les Allemands, ce qui pourrait éveiller une certaine antipathie contre la nation allemande». Ce serait affaiblir la portée des textes que de les commenter. Il suffira de se rappeler que pour la conférence Vachon on avait demandé une autorisation dûment motivée, tandis que pour celle de Müller, donnée dans les locaux de la Bürgerhaus, maison que patronne M. Tschumy, il n'était venu à l'idée de personne de demander une autorisation, sachant par avance que pour un Allemand une autorisation n'est pas nécessaire dans le canton de Berne.

Mais, c'est ici que ni le Dr Tschumy, ni le gouvernement ne sauraient échapper au reproche de partialité, au moment où l'Association romande demandait l'autorisation pour la conférence Vachon, rien dans les arrêtés, circulaires ou autres ordonnances du Conseil fédéral, ne légitimait des mesures prohibitives comme celle prise par l'autorité bernoise à son égard. Ni la déclaration de neutralité, ni la circulaire fédérale cantonale bernoise n'autorisent la censure arbitraire. L'art. 77 de la Constitution cantonale dit: «La liberté de communiquer ses pensées par paroles, par écrit, par la presse et par des emblèmes est garantie. La loi détermine les peines qu'entraînent les abus de cette liberté. La censure ou toute autre mesure préventive est à jamais interdite.»

Agir comme a agi le gouvernement, pour le moins en ce qui concerne la conférence Vachon, c'est violer la Constitution.

Mais ce n'est pas tout. Dans une lettre reçue de Berne, on m'assure que le 30 avril 1915, c'est-à-dire 33 jours après la circulaire fédérale du 26 mars, la salle des délibérations du Grand Conseil, à Berne, était mise à la disposition d'un Monsieur Landauer, sujet allemand venu d'Allemagne, pour donner à ses auditeurs suisses des conseils sur la façon dont les Suisses doivent observer la neutralité. Cette conférence revêtait un caractère germanophile très marqué.

Ainsi nous savons à quoi nous en tenir avec la neutralité. Müller et Landauer, sujets allemands, peuvent parler librement à Berne de la guerre et des pays belligérants; Vachon et Füglistler, sujets suisses, n'ont pas le droit de parler de ce qu'ils ont vu et entendu et pour leur fermer la bouche on n'hésite pas à violer la Constitution, comme ce fut le cas pour la conférence Vachon.

Comme il est bon, que dans les temps pénibles que nous traversons, chacun prenne ouvertement ses responsabilités, j'ai le devoir de signaler encore une lettre qui me vient de Neuveville. J'y suis d'autant plus tenu que j'ai entendu plusieurs concitoyens accuser des personnes de Bienne ou d'ailleurs, d'avoir été cause de l'interdiction de la conférence Füglistler le 21 avril. Cette lettre dont je suis autorisé à faire l'usage que je jugerai utile, me dit que l'ancien député auquel a fait allusion le Dr Tschumy en répondant à mon interpellation, n'est autre que le Dr Gross, à Neuveville, qui aurait fait des démarches pour demander qu'on interdise les conférences Füglistler.

Et maintenant, connaissant l'exposé qui précède, les lecteurs apprécieront jusqu'à quel point c'est le souci de notre neutralité qui a guidé la Direction de police et le gouvernement bernois dans son interdiction (même en réunion privée) des conférences Vachon et Füglistler.

E. RYSER.

### Souscription permanente pour couvrir le déficit et pour lancer les six pages

Listes précédentes	fr. 8350,40
Bénéfice réalisé sur la vente des horaires et versé par les camarades R. J., F. U., C. G., R. C., à la souscription pour le journal	4,85
Total	fr. 8355,25

## Aux Chambres fédérales

### Conseil national

Séance du mardi 15 juin, à 8 h. du matin

#### Gestion du Conseil fédéral en 1914

Le Conseil national a abordé l'examen du rapport de gestion. M. Hoffmann s'expliqua sur la manière dont le Conseil fédéral fait usage des pleins-pouvoirs que les Chambres lui ont conférés. Quant à la censure des journaux, le Conseil fédéral s'est plutôt trop modéré dans l'application des normes: avertissement, suspension, interdiction. Le Conseil fédéral doit exiger du citoyen qu'il suive les principes politiques de l'Etat suisse et il persistera dans cette voie, persuadé d'être suivi par la grande majorité du peuple.

E.P. Graber. — M. Hoffmann vient de déclarer que le Conseil fédéral persévérait en ce qui concerne la censure dans la voie qu'il s'est tracée jusqu'à ce jour. Nous le regrettons et ne pouvons sur ce point être d'accord avec lui.

Au 3 août 1914, le groupe socialiste, en déclarant être d'accord avec l'octroi des pleins pouvoirs au Conseil fédéral avait fait une réserve: il demandait qu'en aucun moment on ne porte atteinte aux libertés constitutionnelles. Or la censure se trouve être une atteinte à l'une des plus essentielles en démocratie. Il y a eu d'ailleurs des erreurs et des exagérations évidentes. Je ne relèverai pas les cas en ce moment, mais citerai seulement qu'un journal a reçu dernièrement un avis à propos du mot «poilu», qui, selon la censure... n'est pas suisse. On censure un journal qui avait parlé de l'«arrestation d'un journal au sujet d'une simple question de politique purement intérieure: la séparation du Jura bernois du reste du canton. On peut considérer cette question comme ridicule si l'on veut, il n'en reste pas moins qu'elle ne présente aucun danger concernant notre neutralité.

On parle en ce moment d'une nouvelle ordonnance qui donnerait à la censure une activité plus vague et plus vaste encore. On ne devrait plus parler des armées belligérantes, des nations, des chefs, etc. Mais cela est impossible. Il se commet des crimes de lèse-humanité. Je ne veux voir aucune armée: toute guerre entraîne de tels crimes. Ne pas protester en face de ces faits, mais c'est ne pas rester des hommes. La protestation, c'est un moyen de défense de la conscience qui se sent menacée. Ne pas protester en face du crime, c'est s'y accoutumer, presque le favoriser.

Qu'en monarchie le pouvoir veuille empêcher la presse de parler c'est possible, en démocratie c'est une faute.

Le Conseil fédéral et certaines entreprises privées ont accompli une action très méritoire en organisant certains services: rapatriement des évacués, des grands blessés, etc. Ils méritent pour cela toutes nos félicitations. Mais ne pourrait-on aussi donner en Suisse asile à la liberté blessée par l'action de la force qui sévit dans presque toute l'Europe?

Le ministre Salandra disait à ceux qui protestaient contre son projet de censure: La Suisse est plus sévère encore; de quoi vous plaignez-vous? Il est atristant de voir qu'en une monarchie on a pu se dérober derrière notre république pour prendre une mesure restrictive.

Si quelque journaliste commettait l'imprudence de nous conseiller de prendre les armes en faveur de telle ou telle des puissances belligérantes, il attenterait indiscutablement à la neutralité et l'intervention du pouvoir pourrait se légitimer. Mais toute autre mesure nous paraît un erreur, et nous demandons au Conseil fédéral d'user avec plus de doigté et plus de douceur et seulement dans les cas graves.

M. Stadlin (Zoug) propose, au nom de la minorité de la commission, de ne pas discuter la question de la censure. Nous pourrions discuter cette question après la guerre. Cette proposition est combattue. M. Hoffmann, conseiller fédéral, est d'accord qu'on continue la discussion.

Naine avait demandé la parole. Le président a feint de ne pas le voir; il a donné la parole au conseiller fédéral Hoffmann, et en ce moment, M. Stadlin retire sa proposition de ne pas discuter.

Naine s'écrie: Je voulais simplement faire remarquer que la proposition de M. Stadlin, c'est la censure au Parlement.



Le président. — M. Naine, vous n'avez pas la parole puisque M. Stadlin retire sa motion.

Ch. Naine. — Vous m'avez saboté!

**Gestion du Département militaire**

MM. Stadlin (Zoug) et Wuilleret (Fribourg) rapportent sur le chapitre Département militaire, en rendant hommage au travail considérable fourni par ce département lors de la mobilisation.

E.-P. Graber. — Permettez-moi de relever une question au sujet de l'assurance-militaire. Il arrive fréquemment que des soldats tombés malades au service se voient refuser tout secours, parce qu'on n'admet point que la maladie ait été contractée au service. Cette tendance est regrettable. Je tiens à vous présenter un cas qui est typique. Un dragon, P. Gaillet, tombe malade le cinquième jour de service. Il est d'abord indisposé. On constate de hautes températures. On ne diagnostique rien d'abord, mais dès le huitième jour on pronostique le typhus.

C'était au mois d'août; le soldat est encore malade en ce moment, et sa femme à trois enfants sur les bras. On lui a refusé toute solde et toute indemnité de chômage parce que la maladie aurait été contractée avant le service. Sur ce point, le département militaire est très catégorique. «Il est certain que cette infection est antérieure à votre entrée en service», écrit le 20 janvier M. Decoppet.

Comme la Confédération paie les 3 francs d'hôpital, M. Decoppet ajoutait même: «L'assurance militaire fait donc pour vous plus que ce à quoi elle est tenue.»

Or, cette certitude est-elle appuyée suffisamment par la science médicale? During, dans son Lehrbuch dit que la durée de l'incubation est variable et dans le traité de médecine de Charcot et Bouhard, le Dr A. Chantemesse, qui vient d'obtenir le prix Osiris pour sa découverte du vaccin de la fièvre typhoïde écrit: la période d'incubation est très variable, suivant la quantité et la virulence du virus absorbé. Elle peut n'être que de deux ou trois jours.

Cette déclaration n'est pas celle d'un médecin de campagne, c'est celle d'une autorité en ce domaine.

La certitude du Conseil fédéral n'a donc point pour elle la science médicale, le doute persiste et le doute doit bénéficier à l'intéressé et ne peut se retourner contre lui.

Une autre question qui se pose est celle de savoir si la Confédération est civilement responsable du dommage causé à un civil par une action militaire, lorsque le civil n'a commis aucun acte engageant sa propre responsabilité.

Un deuxième cas servira d'exemple. On s'arrêtera sur ceux qui ne s'arrêteraient pas. Ces sentinelles avaient été placées à l'arrivée de la nuit et sans que la population en ait été avisée. Un cycliste arriva à une allure assez rapide, ne put obéir à la sentinelle. Celle-ci n'osa pas obéir aux ordres reçus et par trop graves; elle voulut arrêter le cycliste celui-ci fit une chute et se tua. Après de nombreuses démarches, la veuve reçut à titre «d'allocation gracieuse, 1000 francs.»

C'est un cadeau, mais un bien maigre cadeau quand il s'agit d'une veuve ayant trois enfants à sa charge.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur les examens pédagogiques de recrues. Ils sont dépourvus de toute valeur pédagogique, témoignent d'une certaine mémoire de noms géographiques ou d'histoire. C'est un examen sans relation avec les notions sociales qu'il faudrait posséder pour traverser la vie et aucun pédagogue ne leur accordera quelque attention.

Le malheur veut que ces fameux examens pèsent sur toute l'école populaire du pays, qu'ils orientent d'une façon regret-

table. Il serait urgent qu'on les modifie afin de permettre aux cantons de mettre un peu d'air nouveau dans leurs écoles. Les écoles complémentaires sont des occasions de surchauffe, destinées à placer tel canton en un rang respectable, elles ne sont point faites pour permettre aux jeunes gens d'acquérir des connaissances précieuses qu'on pourrait mettre à leur portée à cet âge.

**Naine critique les tribunaux militaires**

Ch. Naine. — La justice militaire est comme les voies de la Providence, insondable, et il est difficile, pour de simples profanes, d'en comprendre les raisons.

Mais il faut relever que de très nombreux soldats ont été condamnés pour de simples faits de punitions très graves, alors qu'en temps ordinaire des peines disciplinaires suffiraient. Pour des peccadilles, en vérité, certains soldats ont été condamnés très gravement à 10, 12, 14 mois de prison.

Je pourrais vous citer le cas du soldat Butchy, qui pour un conflit sans gravité aucune avec son caporal, s'est vu en définitive condamné à 14 mois de prison.

Mettez en parallèle ce qui est arrivé à l'officier qui avait fait tirer sur la gare de Delle, au risque de provoquer un conflit armé. Eh bien, celui-là qu'on dit très bien apparenté, n'a pas même passé au Tribunal militaire.

Comment expliquer ces différences? Quelles influences agissent et se trouvent ainsi être responsables? Voilà ce qu'il est difficile de savoir. Est-ce M. Decoppet, est-ce le général? On n'y voit pas clair, mais elles s'exercent. Comment expliquer par exemple, qu'après l'acquiescement de Graber et du rédacteur de la «Sentinelle», le grand juge ait été déplacé et remplacé par un autre?

Si une influence peut se faire sentir, qu'elle s'exerce au moins de telle façon qu'elle soit moins défavorable au petit soldat qui pour un fait sans importance se trouve condamné à de longs mois d'emprisonnement.

M. Zurburg (St-Gall), demande la révision du Code pénal militaire, qui ne correspond plus à l'esprit de notre temps.

**Un garde-à-vous**

On écrit de Berne au «Journal de Genève»:

Nous ne parlons plus ici de l'affaire de M. Fuglister, puisque sur ce point le Département militaire fédéral, en autorisant ses conférences, s'est montré beaucoup plus large que le gouvernement bernois. Mais il est incontestable que, dans beaucoup de milieux officiels, les tendances autoritaires s'évalent au grand jour.

Ce sont là des abus que l'on ne saurait produire et que dans certains milieux fédéraux l'atmosphère créée par le régime de pleins pouvoirs semble les encourager. Il ne faut pas oublier que nous avons une Constitution en Suisse, que cette Constitution prévoit la liberté de la presse, la liberté de parole, de réunion, etc., la suprématie du pouvoir civil sur l'autorité militaire. Et il faut bien se rendre compte que les Chambres, en accordant des pleins pouvoirs au Conseil fédéral, n'avaient point l'intention et n'auraient du reste très heureusement pas eu la compétence d'abolir ou de suspendre les libertés constitutionnelles.

Et cependant celles-ci sont de nouveau remises en question. Nous devons lutter encore une fois pour des libertés que l'on croyait définitivement conquises depuis plus d'un demi-siècle. On a beaucoup parlé cet hiver des divergences d'opinions qui se sont produites entre confédérés. Mais ce qu'on n'a peut-être pas assez dit, c'est que ces divergences ont leur source dans deux conceptions diamétralement opposées. D'un côté le culte de la force, de l'autre le culte de la liberté et du droit. Entre les deux concep-

tions la conciliation n'est pas possible, ni même désirable, car toute conciliation constituerait un louche compromis. Il faut choisir entre les deux.

Pour nous, nous avons la conviction que la grande majorité du peuple suisse, dans la Suisse allemande comme dans la Suisse romande, n'a pas abandonné son culte héréditaire de la liberté et de la justice. C'est ce qui nous donne bon espoir pour l'avenir, malgré les déceptions et les tristesses de l'heure présente. Mais les adorateurs de la force sont loin d'avoir désarmé. Ils ont le verbe très haut ces temps. Le dernier exploit de la police bernoise, qui succède à beaucoup d'autres faits analogues, vient de nous le montrer. A ce titre, il constitue un sérieux garde-à-vous et montre aux défenseurs de nos libertés constitutionnelles que, plus que jamais, ils doivent être sur leurs gardes.

Après tout, la lutte actuelle aura peut-être ses bons côtés. Depuis que la liberté n'était plus contestée et qu'elle était devenue un sujet de déclamation pour orateurs de tirs fédéraux, beaucoup d'esprit distingués s'en étaient désintéressés. Le jour où il faudra de nouveau combattre pour la défendre contre les atteintes des petits potentats, civils ou militaires, chacun va de nouveau en sentir le haut prix.

**Echos de la guerre**

**Les entrées de coton dans les pays neutres**

Dans la séance de la Chambre des communes de mercredi, M. Runciman, directeur du ministère du commerce, a donné les chiffres suivants (en centaines de livres anglaises) de l'exportation du coton des Etats-Unis dans les Etats scandinaves et la Hollande:

	Mars 1914	Mars 1915	Avril 1914	Avril 1915
Suède.....	959	15,407	2,411	30,239
Norvège.....	569	29,228	736	26,472
Danemark.....	—	4,182	—	13,949
Hollande.....	1,038	45,939	4,204	108,009

Ces chiffres révèlent que les pays neutres se sont procuré cette année du coton américain en quantités de vingt à cinquante fois plus grandes que celles de l'année précédente. Ils ont donné lieu, dans la séance de mercredi, à de nouvelles explications de M. Runciman, qui a annoncé à la Chambre des communes que des mesures avaient été prises en vue de surveiller l'exportation du coton dans les pays neutres.

**La mer Rouge**

L'Yser! Ce nom, à lui seul, évoque aujourd'hui la plus savante des batailles modernes. En moins de deux mois, les forces allemandes se sont ruées en masses compactes sur les alliés.

L'hécatombe fut telle que la rivière fut, un moment, rouge de sang.

De là le nom donné par les Belges à l'Yser: la mer Rouge!

**La science consolante**

En l'absence de MM. Roux et Metchnikoff, M. Legroux, de l'Institut Pasteur, a bien voulu donner des assurances de nature à calmer définitivement l'inquiétude du public.

«La décomposition des cadavres, même à l'air libre, ne présente, a-t-il dit, aucun danger réel pour la santé des soldats, non plus que pour la santé publique en général. Les microbes pathogènes sont détruits, par suite de la concurrence vitale, par ceux qui se développent au cours de la décomposition. Les essais de mouches, qui tourbillonnent au-dessus des cadavres, n'apportent pas de microbes pathogènes. Ceux-ci sont incontestablement plus nombreux sur n'importe quel sol ordinaire.»

— La décomposition de nombreux cada-

vres est donc incapable de provoquer une épidémie?

— Absolument incapable puisque, au lieu de favoriser le développement des microbes pathogènes, elle tend à détruire ceux qui existaient chez l'individu vivant.

**Avions et zeppelins**

Les récents exploits des aviateurs alliés qui viennent de «descendre» successivement près de Gand et près de Bruxelles un zeppelin et un parseval, donnent un regain d'actualité à cette question toujours pendante: l'aéronef est-il inférieur à l'avion?

M. Painlevé, membre de l'Institut, président de la commission de l'aéronautique, a donné sur le sujet son opinion autorisée à un rédacteur du «Matin»:

Les avantages que, d'une façon générale, l'avion possède sur le dirigeable sont connus: vitesse très supérieure; les zeppelins ne peuvent faire plus de 70 à 80 kilomètres à l'heure; les avions atteignent jusqu'à 100, 120 kilomètres et au delà; plus grande souplesse de manœuvre; faculté de s'élever plus haut (l'aéronef peut s'élever plus vite en jetant du lest, mais c'est là une opération qu'il ne peut renouveler souvent sous peine de s'alourdir définitivement, à cause de la déperdition d'hydrogène qui résulte de la brusque diminution de la pression extérieure); vulnérabilité infiniment moindre, résultant justement des qualités précédentes et de la mince surface offerte.

«Donc, on peut le dire, dès qu'un avion parvient à «survoler» un dirigeable, ou à voler sur le même plan, ou même à passer au-dessous de lui à bonne portée, la défense du monstre devient très difficile, malgré ses mitrailleuses, et si le pilote de l'aéroplane est suffisamment adroit, le dirigeable est perdu.»

«Mais ces manœuvres ne peuvent, cela va sans dire, être exécutées par l'aéroplane que s'il aperçoit à temps son ennemi... et cette condition, toujours réalisable «en plein jour», l'est beaucoup plus difficilement «la nuit».

«C'est alors que le dirigeable reprend, sur l'aéroplane, une incontestable supériorité; même par les nuits claires, il demeure, la plupart du temps, invisible, pour l'avion auquel il se présente horizontalement, par la tranche; ou lorsque celui-ci l'aperçoit, il est trop près de lui pour pouvoir agir efficacement. Le zeppelin ne peut même point être trahi par le bruit de son moteur qui se confond avec le ronflement du moteur adverse. Sa présence ne peut guère être décelée que lorsqu'il est pris dans le champ d'un faisceau lumineux.»

«La façon la plus efficace de défendre une ville contre les incursions des zeppelins est donc de multiplier les projecteurs et les postes d'observation, non seulement dans son pourtour immédiat, mais encore jusqu'à des points très éloignés — 100 kilomètres, par exemple — de sa périphérie.»

«C'est dans ce sens qu'on a développé la défense de Paris, sans d'ailleurs négliger l'accroissement de l'artillerie verticale pour les tirs contre aéroplanes et aéronefs.»

«Les résultats des raids de zeppelins sur les villes, avec leurs jets de bombes incendiaires, explosives ou à gaz asphyxiants, pourront être douloureux, parfois; mais ils seront toujours disproportionnés avec l'effort que représente la constitution d'une flotte de dirigeables; ils ne sauraient, en tous cas, avoir une influence véritable sur la suite des opérations de guerre.»

Demandez partout les cigarettes  
**MARYLAND VAUTIER**  
 112260L Fabrication et combustion irréprochables 6921  
 Favorisez l'industrie nationale

FEUILLETON DE «LA SENTINELLE» 98

**BAISER DE MORT**

par **Georges MALDAGUE**

(Suite)

— Parfaitement, monsieur, parfaitement. — Or, il y a des gens qui ne se figurent pas cela et qui trouvent bizarre qu'on leur pose à ce sujet des interrogations minutieuses. Je voudrais rencontrer quelqu'un qui eût sinon rencontré le jeune homme en question, du moins qui l'edt vu et pût me renseigner sur ses allures, sur l'air habituel de sa physionomie, sérieux ou léger, gai ou mélancolique. Vous saisissez?

— Parfaitement, monsieur, parfaitement. — Etes-vous en relations avec une personne de la maison?

— Non, malheureusement; les domestiques ne sont que des domestiques d'occasion, fournis par une agence, car l'hôtel a été loué tout meublé, et je crois même que les locataires sont sur leur départ.

— Vraiment?... Je ne m'explique pas pourquoi l'on m'a écrit... si précipitamment qu'on avait omis de... me donner le numéro. C'est fâcheux, vraiment fâcheux... Mais vous l'avez sans doute vu, ce pauvre jeune homme?

— Moi, jamais! ce monsieur et cette dame — qui m'ont l'air de deux étrangers entre

parenthèse, car ils ne reçoivent âme qui vive. — ce monsieur et cette dame ont perdu leur fils la nuit même de leur arrivée à Paris... C'est ce qu'on a raconté dans le quartier... et c'est la vérité, car j'en ai vu que de ce moment les persiennes ouvertes.

— Quoi! en débarquant, un pareil accident leur est arrivé?

— Oui, monsieur, l'enterrement a été un enterrement de première classe. Mais il n'y avait personne, absolument personne.

— Dans leur désespoir, ils auront oublié les invitations.

A moins que ce ne soit, comme je le pense, des étrangers.

— Oui, à moins de cela... Me voilà assez ennuyé; j'interrogerai les parents... Il le faudra bien.

Là-dessus, Raoul de Berney se leva et prit comme une seconde fois, en répétant qu'il revendrait sous peu savoir si celui-ci connaissait l'adresse de son maître.

En sortant, il eut une minute de terrible embarras.

Le suisse restait debout sur le portail ouvert, le regardant partir.

Le jeune homme s'arrêta devant l'hôtel du voisin portant la main, sans le tirer; au bouton de cuivre de la sonnette.

Fort heureusement, l'autre se décida à rentrer.

Il ne poussa un soupir de soulagement que lorsqu'il entendit le portail se refermer.

Alors, il continua sa route, et, regagnant le boulevard de Courcelles, rentra à son hôtel.

Le soir, son dîner pris dans un petit restaurant, Raoul retourna, pour y chercher un

peu de fraîcheur et respirer à l'aise, sous les arbres touffus des allées, au parc Monceau.

Il savait y rencontrer des promeneurs, mais en petit nombre, et il pouvait, sans crainte d'en être tiré, se laisser aller à sa rêverie.

Il était environ huit heures et demie du soir.

Fin juillet, les jours raccourcissent; la nuit tombait tout à fait.

Après s'être enfoncé dans les recoins les plus solitaires, il longeait l'allée bordée de riches maisons qui forme une des limites du parc.

Parvenu près de la grille, ouvrant sur la rue Rembrandt, ses yeux s'étaient tournés dans cette direction, il s'arrêta net, pour reculer ensuite de quelques pas.

Un homme, qu'à sa seule tournure il reconnaissait, franchissait le passage ouvert encore de cette grille, et le frôlant presque, prenait un des chemins de traverser qui mènent à la Rotonde.

Grand, droit, le torse moulé dans un pardessus d'été à demi-ajusté, cet homme était celui qui, l'après-midi, descendait du grand landau arrêté avenue de Messine, près de l'hôtel de Morannes, pour offrir la main à la femme aux côtés de qui il était assis.

Cet homme était André Orris, son assassin, le mari de sa mère... sa complice.

Rien du sentiment éprouvé l'après-midi, en apercevant cette dernière si près de lui, que quelques pas à peine les séparaient, ne lui vint.

Son sang bouillonna, ses nerfs se crispèrent violemment.

Puis, un calme froid se fit en lui d'une façon instantanée.

Il suivit à vingt mètres de distance le misérable.

Celui-ci, qui d'abord marchait vite, ralentit peu à peu son allure.

Au lieu de gagner la Rotonde, une fois à hauteur de l'allée principale, il tourna à gauche.

Cette allée paraissait déserte jusqu'au bout de ce côté-là.

Pourtant, en regardant bien, on s'apercevait qu'un banc était occupé, presque en face de ce magnifique groupe en marbre, plus blanc dans la nuit tombée, qui représente «Adam et Eve» chassés du Paradis.

Raoul, se dissimulant derrière un massif, voyait l'ombre se lever et marcher à la rencontre de son beau-père.

Cette ombre était celle d'une femme élégante svelte, bien prise.

André Orris arrivait à quelque rendez-vous d'amour.

Ni lui, ni elle ne parlèrent, marchant de front, sans marcher l'un tout près de l'autre, et, sortant du jardin, se dirigèrent vers une station de fiacres, au coin de l'avenue Hoche.

Raoul les suivait, se rapprochant d'eux, en allongeant le pas, lorsqu'il s'aperçut qu'ils se disposaient à monter en voiture.

La jeune femme s'engouffra la première dans un deux-places fermé.

Il entendit distinctement son cavalier dire au cocher:

— Au pavillon d'Armenonville.

Le fiacre s'ébranla.



## NOUVELLES SUISSES

**Conférence interdite à Bâle.** — La conférence sur la neutralité de la Belgique que M. Warnant, avocat près de la Cour d'appel de Liège, se proposait de faire à Bâle a été interdite par le Conseil d'Etat de Bâle-Ville.

On sait que cette conférence, d'une dignité et d'une convenance parfaites, a été donnée dans plusieurs villes suisses sans soulever le moindre incident et sans donner lieu à la plainte même la plus légère.

**L'affaire du «Credito Ticinese».** — Les débats dans l'affaire du Credito Ticinese ont repris lundi, à 3 heures de l'après-midi. Le président a annoncé que le tribunal, à la suite de l'attitude de l'avocat Molo, qui a abandonné la défense de Volonterio, a pris les dispositions suivantes:

1<sup>o</sup> Il déplore l'attitude de l'avocat Molo et lui inflige une amende de 500 francs.

2<sup>o</sup> Le président du tribunal désignera un défenseur d'office à l'accusé Volonterio.

Tous les accusés restent en prison et le président aura la faculté d'accorder à quelques-uns d'entre eux la mise en liberté provisoire.

Le procès a été renvoyé au 30 août prochain pour donner le temps au défenseur de Volonterio d'étudier la cause.

## JURA BERNOIS

**ST-IMIER.** — *Secours militaires.* — Ainsi donc, sous ce rapport, St-Imier a eu hier, son petit scandale.

Chose anormale déjà, depuis la dernière mobilisation de nos milices jurassiennes, les secours militaires accordés et dus ne sont payés par notre aimable caissier communal, que les 15 et 30 de chaque mois. Précédemment, tous les 10 jours, nos ménagères nécessiteuses pouvaient se rendre à la caisse municipale, il est vrai toujours avec appréhension, pour toucher leur subsides militaire. Cette manière de faire était plus logique et plus économique pour les bénéficiaires. Il est vrai qu'il en résultait tout naturellement un léger surcroît de travail de comptabilité à notre aimable caissier.

Voici par contre qui est plus grave, qui est intolérable et qui doit être éclairci. Or, donc, hier, plusieurs femmes, la plupart dénuées de toute autre ressource, se présentaient à la caisse pour toucher l'allocation habituelle et échue. Quelle ne fut pas leur stupeur en entendant M. Benoît caissier, répondre avec son «plus gracieux sourire»: «Je n'ai pas d'argent à vous remettre, je n'ai pas reçu d'ordre, attendez, d'ailleurs la troupe va être licenciée»

Voilà vraiment qui est stupéfiant! Et les ordonnances du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat traitant de la matière, qu'est-ce donc que cela? Les considérez-vous aussi comme des «chiffons de papiers». Faudra-t-il s'adresser en haut lieu pour obtenir satisfaction? Nous ne manquerons pas de le faire.

**ST-IMIER.** — *Chorale ouvrière.* — Répétition ce soir mercredi à l'Erguel, à l'heure habituelle. Présence de tous nécessaire.

— *Fanfare ouvrière.* — Cours de solfège. — Leçon demain soir jeudi à 8 h. 1/2 à l'Erguel.

— *Un vœu.* — La fête des promotions, qui bientôt devrait se célébrer selon la coutume, ne manque pas cette année, de créer pour de nombreux parents, un gros et compréhensible souci.

C'est que dans bien des familles qui, pour toute richesse ne possèdent qu'une demi-douzaine de bambins écoliers, ce n'est pas une petite affaire que de vêtir en habit de fête tout ce petit monde.

Il y aurait lieu, nous semble-t-il, répondant au vœu de la majeure partie de la classe ouvrière de notre grand village, d'étudier la suppression complète ou tout au moins, la simplification de la fête des promotions cette année.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

**Un démenti.** — La «Suisse libérale» est autorisée à dire que M. Crivelli ne démissionnera pas de ses fonctions de conseiller général.

**Halte de Montmolin.** — Un service de bagages fonctionne dès maintenant à la Halte de Montmolin. On peut donc faire enregistrer ses bagages à Montmolin et pour Montmolin.

**FLEURIER.** — *Parti socialiste.* — Assemblée générale de la section, le jeudi 17 juin à 8 h. 1/2 du soir, au collège du Grenier.

Ordre du jour: Elections communales, désignation des candidats conseillers; course d'été; divers. Présence obligatoire.

Le Comité.

## NEUCHÂTEL

**Tribunal militaire.** — Le tribunal territorial de la 2<sup>me</sup> division a installé ses bureaux dès lundi en notre ville. Sont attachés à ce tribunal les officiers de l'état-major judiciaire ci-après: grand juge, major Jacotet; auditeur, major Calane; juges d'instruction, capitaines Dupraz et Courvoisier; greffiers, capitaine Haldimann, 1<sup>er</sup> lieutenant Neuhaus et Reutter.

**Vagabondage.** — Hier matin, à 3 heures et demie, la police a trouvé un vagabond dormant sur un banc de la Promenade Noire. Les agents l'ont conduit au violon de la Préfecture, pour qu'il puisse y

dormir en toute sécurité. Il s'agit d'un vagabond récidiviste, natif des Verrières.

## LE LOCLE

**Au Technicum.** — Nous avons été quelque peu surpris de la question posée dans la dernière séance du Conseil général, concernant les contrats d'apprentissage. Il semblerait que le bureau ou plus simplement l'administration se soit décidée, à la suite du jugement rendu par le tribunal des prud'hommes de notre ville, de modifier le règlement et les contrats existants, en ce sens qu'il ne serait plus possible aux contractants de se prévaloir de leurs droits devant les tribunaux.

Cette modification présentée au nom de la commission n'aurait, paraît-il, pas été présentée à cet organe.

Nous avons quelque peine à nous habituer à une procédure aussi osée; mais les faits étant là, les réclamations se faisant entendre, des refus ayant été opposés par des parents à cette renonciation de droits, tout cela provoquant une effervescence préjudiciable à l'intérêt du Technicum; nous croyons nécessaire de réclamer l'abandon de cette mesure illégale au possible. Elle est illégale, parce qu'elle est présentée au nom de la commission qui n'a pas eu à en discuter et à en arrêter la teneur; elle est illégale, parce qu'un disposition, quelle qu'elle puisse être si elle change le sens d'un règlement, élaboré par le Conseil général, doit être révisée par cette autorité; et enfin elle serait encore critiquable, sinon condamnable, parce qu'un contrat ne peut être unilatéral le juge ayant toujours le droit d'intervenir lorsqu'un des contractants se croit lésé dans ses droits.

Nous admettons que la plus grande discipline règne dans un établissement comptant autant de jeunes gens de cet âge, mais la discipline ne peut être maintenue que sur le droit et non sur l'arbitraire. Les autorités communales doivent à notre sens, intervenir en cette affaire dans l'intérêt même de notre établissement professionnel.

**L'enseignement ménager.** — Le canton de Neuchâtel possède d'excellentes écoles pour l'enseignement ménager. Nos jeunes filles, pour peu qu'elles y prennent quelque peine, y apprennent la bonne tenue d'un ménage et la confection de repas sains, appétissants et peu coûteux.

Il ne manquait à l'enseignement ménager neuchâtelois, dont nul ne songe plus à contester l'indispensable utilité, que la consécration d'un ouvrage fixant les normes d'une cuisine normale et économique. Cette lacune, le corps enseignant et la commission de l'Ecole ménagère du Locle viennent de la combler en publiant un manuel cartonné de plus de cent pages, le «Manuel de recettes culinaires».

Au nombre de près de 300, ces recettes, exposées en termes simples, accessibles à tous, permettent aux jeunes filles comme aux ménagères expertes de confectionner des repas variés en s'inspirant des principes économiques plus que jamais de rigueur en ces temps de guerre.

Un répertoire des principaux termes de cuisine, des pages blanches pour des notes achevées de faire de cette publication une œuvre éminemment utile et dont la commission de l'Ecole ménagère du Locle doit être vivement félicitée.

**Notes d'un passant.** — *A propos du lait.* — Les agriculteurs loclois se sont fait dire quelque chose dans la dernière séance du Conseil général. Les journaux laissent du moins sous-entendre que les paysans vendent l'eau assez chère (24 centimes le litre), pour se payer le luxe d'une amende, même d'une certaine importance.

Le plus singulier, c'est que nos agriculteurs augmentent le prix de leur lait au Locle plus que partout ailleurs.

Pourquoi? J'ai obtenu d'un membre du comité, — pas de M. Renaud — les raisons de cette augmentation du prix, malgré la guerre; (c'est au service que j'ai trouvé ce tuyau): Les voici:

«Quand le foin manque, il faut augmenter le prix du lait, parce qu'il est rare! Quand le foin est abondant, comme cette année, il faut encore augmenter le prix du lait, parce qu'il faudra louer des locaux pour ranger le foin qui ne pourra être contenu dans nos granges habituelles.»

Vous le voyez, mes chers lecteurs, la raison existe toujours pour hausser, mais ces raisons on les trouve seulement chez les agriculteurs du Locle.

Je ne sais pas si ce sont des raisons; elles ressemblent bien plus à des excuses. On reprochait à un vieil ivrogne de se saouler toute l'année. Comme les boîtiers, il trouvait des explications qui le satisfaisait et les prenaient pour nécessaires:

«En hiver, répondait-il, je bois pour m'réchauffer, en été pour m'rafraîchir... en automne, pour réparer mes forces... et au printemps pour m'entraîner...» et il buvait, buvait toujours.

Les paysans augmentent leur lait parce que l'année est mauvaise; ils l'augmentent encore parce que l'année est excellente; et ils mettent de l'eau dans leur lait parce que les consommateurs leur payent l'eau au même prix que le lait.

Ce n'est pas clair comme argumentation, mais c'est solide comme résultat: C'est de la Balmérophotie.

Zig.

**Ouvriers, soutenez tous la «Sentinelle», le journal qui défend vos intérêts.**

## LA CHAUX-DE-FONDS

**F. O. I. H.** — Il est rappelé aux ouvriers boîtiers, faiseurs de pendents et faiseurs de secrets l'importante assemblée de ce soir, à l'Amphithéâtre du Collège primaire. (Voir aux annonces).

**Ligue des locataires.** — Nous publierons demain une réponse de la Ligue des locataires à l'article de M. A. Jacot-Guillarmod, paru dans le dernier numéro du «Bulletin immobilier».

**Obsèques militaires.** — Sur le désir de la famille du soldat Lemrich, les obsèques de ce malheureux jeune homme ont été retardées à aujourd'hui à 1 heure après-midi.

Les honneurs militaires seront rendus à la dépouille mortelle qui, hier, à midi et demie, a été conduite de la gare au domicile de ses parents sous l'escorte de deux aumôniers et huit de ses camarades.

**Don.** — Les Colonies de Vacances remercient sincèrement l'Huilerie «La Semeuse» qui leur a fait don de 10 kg de graisse alimentaire et d'un paquet de thé.

## Tribune libre

La Chaux-de-Fonds, le 14 juin 1915.

Monsieur le rédacteur,

Voudriez-vous être assez obligeant pour faire paraître dans votre honorable organe les lignes qui suivent:

Il existe en gare de La Chaux-de-Fonds (P. V.) un petit homme qui détient un emploi assez considérable. Il en profite et même en abuse pour rendre amère la vie des pauvres diables qui ont la malchance d'être sous ses ordres.

Les vexations et les paroles malsonnantes à leur adresse sont pour lui un passe-temps idéal. Arrive-t-il de temps à autre un différend quelconque entre l'employé et le public, après enquête sommaire, c'est invariablement l'employé qui a tort. Il le veut; il le faut.

Que ce monsieur se souvienne qu'il n'a pas toujours été galonné; il se souviendra alors aussi que l'on travaille mieux et avec plus d'entrain sous les ordres d'un chef que l'on respecte que sous ceux d'un bailli.

Un ex-employé.

## LA GUERRE

## La situation

En Galicie (Pologne autrichienne), le front russe à l'est et au sud-est de Jaroslaw a été percé par les Austro-Allemands dont l'effort paraît loin d'être épuisé dans ces régions comme le disait récemment un communiqué russe. Les Russes sont également en retraite plus au sud vers Moscizka et ont perdu de nombreux prisonniers. La reprise de Przemysl permet ainsi aux Austro-Allemands de se rapprocher de la frontière russe qui est à une quarantaine de kilomètres de Jaroslaw.

Les Belges ont exécuté des actions offensives sur tout leur front et fait avancer des détachements sur la rive droite de l'Yser.

Les Italiens opèrent contre les forts autrichiens qui défendent les cols conduisant au Cadore vénitien, dans les Alpes carniques. La superbe route des Dolomites qui passe à Cortina d'Ampezzo pour descendre sur Toblach est parcourue jour et nuit par les troupes italiennes. Les Autrichiens ont organisé dans les territoires occupés par les Italiens une guerre d'embuscades, avec des hommes du landsturm, des gendarmes et des gardes-forestiers.

## FRONT FRANCO-ALLEMAND

## Communiqué français

## Rien d'important

Rien d'important à ajouter au communiqué d'hier soir.

Une attaque ennemie, dirigée contre les tranchées conquises par nous le 6 juin, à Quennevières, a été complètement repoussée.

Une pièce allemande à longue portée a lancé deux projectiles sur Compiègne. Il n'y a aucune victime ni aucun dégât.

## LES DÉPÊCHES

## 23 aviateurs français bombardent Karlsruhe

**PARIS, 15.** — (Communiqué officiel) — Au cours de la nuit dernière, des actions locales d'infanterie se sont développées dans la région au nord d'Arras (secteur de Lorette et Neuville) et au sud d'Arras (ferme de Touvent). Toutes les contre-attaques allemandes ont été repoussées. Nous avons maintenu nos gains.

Au nord de Neuville, nous nous sommes emparés de quelques postes d'écoute allemands.

La journée du 15 n'a été marquée dans ces deux régions que par une lutte d'artillerie. Nos batteries ont violemment canonné les tranchées allemandes.

L'attaque dirigée par l'ennemi dans la nuit du 14 au 15, sur les tranchées que nous avons conquises à Quennevières (est de Tracy-le-Mont), a été menée par huit bataillons. Les prisonniers ont déclaré que les pertes ennemies sont considérables.

Comme représailles au bombardement par l'Allemagne de villes ouvertes françaises et anglaises, ordre a été donné ce matin de

bombarder la capitale du grand duché de Bade.

A trois heures du matin, 23 aviateurs sont partis pour Karlsruhe. Bien que gênés par un vent du nord-est, ils sont arrivés au-dessus de la ville entre 5 h. 50 et 6 h. 20.

Ils ont lancé 130 projectiles de 90 et de 155 sur les objectifs qui leur avaient été indiqués, notamment le château, la manufacture d'armes et la gare. Un grand nombre d'incendies se sont déclarés pendant que les aviateurs survolaient la ville. Une forte panique a été constatée à la gare, où les trains sont partis précipitamment, se mettant en marche du côté de l'est.

Les avions ont été violemment canonnés, en particulier à Paller, à Saverne, Strasbourg, Rastatt, Karlsruhe et au retour à Blamont, Phalsbourg et Saverne.

Tous sont rentrés, sauf deux. (Havas).

## Carlsruhe bombardée

**CARLSRUHE, 16.** — Mardi matin, environ cinq aviateurs ennemis ont attaqué la ville de Carlsruhe pendant une durée de trois quarts d'heure. Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées. En de nombreux endroits il y a des dégâts matériels sans importance au point de vue militaire.

(Wolff).

## Renforts autrichiens

**MILAN, 16.** — On annonce de Lubiana (Laibach), l'arrivée de grandes forces autrichiennes.

## Complications serbo-monténégrines

**SOFIA, 16.** — Des nouvelles parvenues ici disent que de graves divergences de vues se sont manifestées ces temps derniers entre la Serbie et le Montenegro au sujet de l'Albanie. On prétend que des rencontres auraient déjà eu lieu. Le Montenegro aurait menacé d'annexer l'Albanie si les Serbes s'avancent vers Scutari. (Wolff).

## L'enquête sur le «Lusitania»

**LONDRES, 16.** — (Reutter). — L'enquête sur la catastrophe du «Lusitania» a été ouverte mardi. Le capitaine du paquebot a déposé que son navire n'était armé ni pour la défense, ni pour l'attaque et qu'il ne transportait aucun canon dissimulé.

## De la patience...

**LONDRES, 16.** — (Reutter). — A la Chambre des communes, M. Asquith a déclaré que les événements obligent à une grande patience et à une grande prévoyance. Il explique qu'il a été nécessaire de former un cabinet de coalition et il relève l'importance de l'adhésion de l'Italie à la cause des Alliés. La Chambre a voté à l'unanimité le crédit demandé de 250 millions de livres sterling.

## Le «Breslau» endommagé

**PETROGRAD, 16.** — (Vestnik). — Le résultat du combat des deux torpilleurs d'escadres russes contre le croiseur «Breslau» a été des avaries sérieuses du vaisseau ennemi et des avaries légères des deux torpilleurs, dont quelques hommes ont été blessés.

## L'accord des quatre Alliés

**MILAN, 16.** — Suivant une information de Rome, à la «Sera», l'accord entre l'Italie et la Triple-Entente aurait les bases suivantes: Accord formel au sujet de la Méditerranée et de l'Adriatique, comprenant notamment la question du débouché serbe sur l'Adriatique, engagement réciproque de conclure ultérieurement des accords plus détaillés suivant la marche des événements et avant la réunion du congrès de la paix. Cet engagement concerne notamment la question d'Orient.

## Ce que demande la Bulgarie

**MILAN, 16.** — Le correspondant spécial du «Secolo» à Bucarest télégraphie qu'on s'attend à une nouvelle démarche politique, car la dernière note russe ne fait que répéter les dernières propositions russes qui avaient été déjà jugées inacceptables. De nouveaux pourparlers sont en cours avec le cabinet de Sofia. On croit que d'ici quelques jours, après une réunion des ministres avec les chefs de l'opposition, une réponse sera formulée.

La Bulgarie demande, outre les territoires qu'elle a conquis pendant la première guerre balkanique, les villes de Veles, Monastir, Ochrida et Struma, ce qui ferait reculer la frontière turque jusqu'à Podima, sur la mer Noire et jusqu'à Rodosto, sur la mer de Marmara. La Bulgarie voudrait également avoir la faculté de fixer la date de l'entrée en guerre.

## Sous-marin coulé

**BERLIN, 16.** — (Wolff). — Suivant une communication du premier lord de l'Amirauté à la Chambre des communes le 9 juin, un sous-marin allemand a été coulé au commencement de juin par les Anglais et tout l'équipage a été fait prisonnier.

Il ressort d'une note publiée maintenant par le gouvernement britannique sur le traitement des équipages de sous-marins capturés qu'il s'agit du sous-marin allemand U-14. Comme ce navire n'est pas revenu jusqu'ici, de sa dernière entreprise, il doit être considéré comme perdu.

## Les élections grecques

**ATHENES, 16.** — (Havas). — Suivant les journaux vénizelistes, les résultats recueillis donnent au parti de M. Venizelos environ 200 sièges contre une centaine aux gouvernementaux.

**ATHENES, 16.** — La Chambre est convoquée pour le 27 juillet. Elle comprendra 193 vénizelistes, 100 gouvernementaux et 53 divers. (Havas).



# Par le temps qui court

**les Produits MAGGI**  
Potages - Arome - Bouillon en Cubes  
sont une précieuse ressource.

## Sirop de Brou de Noix „Golliez“

Excellent dépuratif, employé avec succès pour combattre les impuretés du sang, les boutons, dartres, etc.  
En flacons de Fr. 3.— et Fr. 5.50  
En vente dans toutes les bonnes pharmacies et à la PHARMACIE GOLLIEZ, à Morat  
Exigez toujours le nom de „Golliez“ et la marque des „deux palmiers“

### Au Magasin de Consommation

Versoix 7

vous trouverez les

### Vêtements de travail

dans toutes les tailles  
première qualité, durables, et aux plus bas prix.

Grand assortiment de

- Pantalons coutil, doublés et non doublés
- Pantalons milaine, doublés
- Gilets coutil avec et sans manches
- Gilets milaine, avec et sans manches
- Complets mécaniciens
- Complets gypseurs
- Vestons pour boulangers
- Vestons coutil pour bureau
- Blouses pour horlogers, peintres, bouchers et agriculteurs
- Tabliers pour charpentiers, cordonniers et tonneliers
- Chemises flanelle coton
- Bretelles pour hommes et enfants
- Bas pour dames et enfants
- Chaussettes laine et coton

Membre du Service d'Escompte Neuchâtelois

Se recommande,

**Charles-H<sup>r</sup>i SANTSCHI.**

7137

L'Etude Eugène WILLE, avocat & notaire

est transférée

66, RUE LÉOPOLD-ROBERT, 66

(Bâtiment Minerva)

7134

Fabrique d'Eaux gazeuses  
**E. DÜRSTELER-LEDERMANN**

LA CHAUX-DE-FONDS

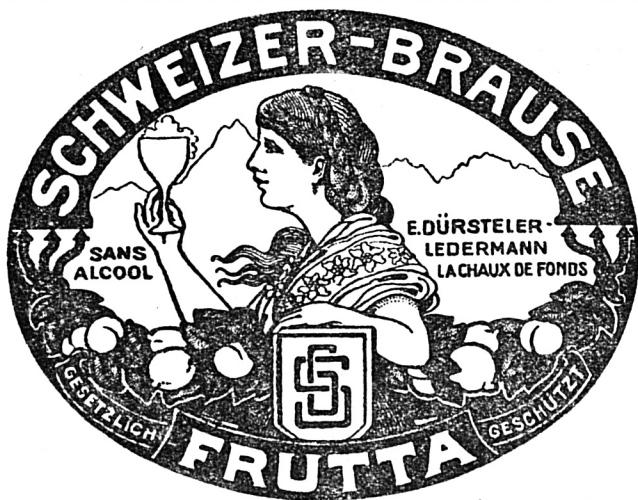
Rue des Crétêts 85 (Téléphone 582)

Spécialité:

**« Frutta »**

Brevet 30614

La perle des boissons sans alcool obtenues de fruits aromatiques de premier choix et légalement protégée. 5334



### Cinéma Palace

Encore ce soir

**Les Poilus en Alsace**

Celles qui restent seules au logis

**Rigadin à la guerre**

Demi-prix

Sous peu: **En famille** d'Hector MALOT

### Industrie nouvelle

Les personnes disposées à placer des capitaux dans une

### Fabrique de tricotages

sont priées de s'adresser à M. Ali JEAN-RENAUD, président de la Commission des Industries nouvelles, qui fournira tous les renseignements. 7111

A vendre un lit complet, prix 65 francs; un divan, fr. 70 et un canapé remonté à neuf, fr. 38. — S'adresser chez M. Beck tapissier, Jaquet-Droz 13. 7109

Avis. Remontages de lits et canapés, etc., à prix très réduits pendant la guerre. — Travail soigné. — Se recommande, Fernand Beck, tapissier, rue Jaquet-Droz 13.

### Laiterie Modèle BRUNNER

Halles Centrales

Beurre Centrifuge

Fabrication suisse

Beurre de cuisine

Fromage fin, gras

CRÈME Fraîche

Tous les jours 4947

Œufs frais du jour

Se recommande, Laiterie Brunner.

### Temple de l'Abeille

La Chaux-de-Fonds

Judi 17 juin 1915

à 8 1/2 h. du soir,

sous le patronage du Comité de secours aux Réfugiés belges

### CONFÉRENCE

de

**M. Alb. Fuglister**

La

**Vérité sur Louvain**

(nombreuses projections lumineuses)

au bénéfice de

L'Œuvre des Villageois Belges

PRIX DES PLACES: 1 fr. et 50 ct.

Billets en location au magasin de musique BECK et le soir, à l'entrée du Temple. H21603C 7139

### F. O. I. H. BOITIERS

La Chaux-de-Fonds

Mercredi 16 juin, à 8 1/2 h. du soir, Salle de l'Amphithéâtre du Collège primaire,

Grande assemblée générale extraordinaire

ORDRE DU JOUR: Votation des nouveaux statuts. — Fondation d'un secrétariat local.

Le Comité compte sur une nombreuse participation. 7122

### Impuissance nerveuse

Etat de faiblesse de tous genres, Rhumatismes, Lumbago, Convulsions des artères, Maladies d'estomac, Maladies des femmes, sont traités avec succès par méthodes spéciales. 7022

A. Strimer-Tschantré

Naturaliste diplômé. Pratique de 14 ans.

Consultations tous les mardis et vendredis après-midi, de 1 à 4 h. Café Hentzi, rue Jaquet-Droz 58 La Chaux-de-Fonds

### Occasion très avantageuse

Fr. 520

1 lit noyer mat et poli à grand fronton, 1 sommier 42 ressorts, 1 matelas crin animal, 1 duvet édreton, 2 oreillers, 1 traversin, 1 table de nuit assortie, 1 lavabo assorti avec grand glace cristal, 1 grande armoire à glace assortie, meubles de toute beauté. Mobilier neuf. Fabrication très soignée

Fr. 520 net

### HALLE AUX MEUBLES

Rue Fritz-Courvoisier 1

au 1<sup>er</sup> étage. 7080

### HYGIÈNE + PRÉVENTION

Articles pour hommes, 1<sup>re</sup> qualité: 2 fr. 50 la 1/2 douz. 4 fr. 50 la douz. Poudre de talc, permettant le lavage: fr. 1.30 la boîte, au magasin EMILE, Pares 31, NEUCHÂTEL. — Discretion. 7129

### Antiquités.

J'achète tous les jours: Pendules neuchâteloises, meubles, gravures, livres illustrés, étain et toutes antiquités, aux plus hauts prix. — J. Muller, coiffeur, Serre 28. 6618

### Avis aux Fumeurs

Liquidation d'excellents CIGARES aux anciens prix. Rabais par quantité. Les Articles de fumeurs seront soldés à très bas prix. — Magasin rue Numa-Droz 89. 7135

### Plantages.

On sortit des plantages cylindre, en bonne qualité. Pressant. — S'adresser au bureau du journal. 7136

### Grammaire italienne

On demande à acheter, d'occasion, la petite grammaire italienne par Pietro Motti. S'adr. le soir entre 7 et 8 h., au 2<sup>me</sup> étage, Chasseron 47. 7142

A vendre un petit berceau d'enfant, bois dur, avec pailasse. S'adresser rue Léopold-Robert 132, au 3<sup>me</sup> à gauche. 7124

A vendre une chaise d'enfant, transformable, fr. 5.—, et une poussette à 4 roues, fr. 7.—. S'adresser après 8 heures du soir, chez M<sup>re</sup> Baud, Serre 61. 7121

### A LOUER

pour de suite

Un logement de 2 pièces, cuisine et toutes dépendances, entièrement remis à neuf.

pour le 31 octobre 1915

Un logement de 3 pièces, cuisine et dépendances.

Un sous-sol de 2 pièces, cuisine et dépendances.

Un pignon de 3 pièces, cuisine et dépendances.

Le tout situé dans le quartier de Bel-Air.

S'adresser à Mme veuve M. Cassioni, rue de la Concorde 1. 7116

### Appartements

A louer de suite ou pour le 31 octobre

1915, près du Collège de la Citadelle et du Collège de l'Ouest, beaux appartements de 2 et 3 pièces. S'adresser au bureau, 1<sup>er</sup> étage, Nord 170, de 10 h. à midi. 6886

### A louer

pour de suite ou époque à convenir, logement de 3

pièces, cuisine et dépendances, gaz et électricité. — S'adresser à Jacques Chopard, Passage d'Ergeul 10, St-Imier. 7101

### A louer

de suite un pignon de deux

pièces, cuisine, alcôve, corridor et dépendances. Gaz installé. Prix, 25 fr. par mois. — S'adresser Charrière 57, au pignon. 7100

### Perdu

dans le quartier des fabriques, une bourse contenant 4 fr. 85.

Prière de la remettre, contre récompense, rue du Parc 132, au 3<sup>me</sup> à droite. 7117

### Perdu

une alliance de dame, depuis la rue Ph.-Henri-Matthey 17

à la rue des Combettes 15, en traversant les prés. S'adr. chez M. Delachaux, Ph.-H.-Matthey 17. 7138

### Etat-civil du Locle

Du 15 Juin 1915

**Mariage.** — Racine Louis-Henri et Jacot-Descombes Berthe-Marie, les deux horlogers et Neuchâtelois.

**Décès.** — 1629. Bartholot née Hotz Berthe, âgée de 65 ans, Française.

**Promesses de mariage.** — Benoit Henri-Charles, commis C. F. F., Vaudois, et Portmann Milca-Rosine, Lucernoise.

### Etat-civil de Neuchâtel

**Mariage célébré.** — 11. Charles-Louis Veillard, fonctionnaire au téléphone, et Julie-Jeanne Fays, les deux à Neuchâtel.

**Naissances.** — 9. Raymonde-Bertha, à Maurice-Ernest Zaugg, vigneron, à Colombier, et à Gabrielle-Marie née Bruchon.

11. André-Robert, à Robert-Auguste Gaschen, aide-Monteur de Chauffage, à Pesoux, et à Thérèse née Quinche.

11. Madeleine-Andrée, à Charles-Henri Matthey, architecte, et à Jeanne-Irma née Béguin.

**Décès.** — 10. Auguste Quadri, mécanicien-dentiste, né le 6 août 1890.

10. René-Marcel, fils de Auguste Simonet, né le 1<sup>er</sup> mai 1913.

10. Angèle née Laisus, épouse de Jules-Aimé Rollier, au Landeron, né le 17 avril 1897.

13. Marie-Nancy née Rieser, veuve de Jean-Louis Oulevey, né le 5 septembre 1852.

13. Fritz-Henri Liniger, comptable, né le 16 mai 1859.

### Etat-civil de La Chaux-de-Fonds

Du 15 Juin 1915

**Naissances.** — Beaud Raymond-Albert, fils de Edmond-Léon, horloger et de Lina-Emma née George, Français. — Oberly Emilie-Henriette, fille de Adolphe, agriculteur, et de Bertha née Amstutz, Bernoise.

**Promesses de mariage.** — Nussbaum Louis-Edouard, manoeuvre et Lauber Adèle, journalière, tous deux Bernois.

**Décès.** — 2159. Lemrich Ali-Arthur, fils de Ariste-Eugène et de Fanny née Châtelain, Bernois, né le 16 octobre 1894, à Bienne, décédé à Bellinzona (Tessin).

### Inhumations

Mercredi 16 juin, à 1 heure:

Mme Moirandat-Jobin Marie-Victorine, 48 ans 7 1/2 mois; Rue du Parc 11; depuis l'Hôpital.

M. Lemrich Ali, 20 ans 8 mois; Temple-Allemand 105.

Les membres de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens sont informés du décès de

### Monsieur Ali LEMRICH

membre actif de la société, survenu au service militaire, à la suite d'un accident. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu le

Mercredi 16 Juin, à 1 heure après-midi.

Domicile mortuaire: Temple-Allemand 105. H32433C 7140

## Au Cinéma APOLLO

Ce soir, à 8 heures et demie, pour la dernière fois

### Grande Soirée de Famille

Les deux plus grands chefs-d'œuvre de l'art cinématographique

## Severo Torelli

5 actes

D'après l'immortel chef-d'œuvre du célèbre auteur François Coppée.

## Denise

3 actes, 1 prologue

Drame social tiré de la célèbre pièce d'Alex. Dumas fils.

Succès Mondial Succès 7141

Demi-prix à toutes les places

Prochainement

**SUZANNE GRANDAIS**